

Convention Simplifiée de Formation N° 5622757

Entre les soussignés :

◆ **ASFO GRAND SUD**

14 Avenue de l'Europe
31 520 RAMONVILLE ST AGNE
Siret : 83420427300017
Numéro de Déclaration d'Activité : 76310897031 enregistré auprès
du Préfet de Région OCCITANIE

◆ **LIP INTERIM - INDUSTRIE & BATIMENT**

56-60 RESIDENCE CONCORDE CARAVELLE
56 AVENUE LEON GAMBETTA
82000 MONTAUBAN
Siret : 98132333000630

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

Action de formation

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations réglementaires en vigueur.

Chaque action de formation est définie par un programme joint à la présente convention.

N° session : 260133A

ASFO GRAND SUD organise l'action de formation suivante :

Intitulé	: FORMATION TRAVAIL EN HAUTEUR ET PORT DU HARNAIS
Objectifs	: •Être sensibilisé aux risques du travail en hauteur •Choisir les moyens de protection adaptés au travail en hauteur •Vérifier son matériel •S'équiper efficacement pour pouvoir travailler en sécurité
Moyens, méthodes	: • Alternance entre apports théoriques et exercices pratiques • Chaque participant devra venir en formation équipé de ses EPI (chaussures, casques, harnais, longe, mousqueton, système stop chute...) • Réalisation d'exercices pratiques dans le contexte professionnel des participants
Modalités Evaluation	: QCM
Format Formation	: Présentiel
Contenu formation	: Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe
Durée - Dates	: 7 heures réparties sur 1 journée le 5 juin 2026
Lieu	: ASFO GRAND SUD - ALBI - 24 RUE EVARISTE GALOIS - BATIMENT M2 - 81000 ALBI - Tél : 05.63.47.07.95 -
Participant(s)	: POYÉ Bruno
Intervenants	: BIANCHI Marc - Numéro NDA : 76810190381
Effectif de la session	: minimum : 1 - maximum : 12

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail

A ce titre, une fois la formation terminée, nous devons déclarer la participation du(es) stagiaire(s) à cette formation sur le Portail du Passeport de Prévention mis en place par l'Etat. >> **Merci de demander à votre(vos) salarié-e(s) de se munir de leur numéro de Sécurité Sociale lors de cette formation.**

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financier	Qté	Remise	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	LIP ALBI - INDUSTRIE E	1	0	207.00 €	41.40 €	207.00 €
Total HT :						207.00 €
TVA :				41.40 €	TOTAL TTC :	248.40 €

Conditions de Paiement : LIP ALBI - INDUSTRIE ET BATIMENT - ALBI : Règlement à 30 jours date de facture

Article 3 : Extrait CGV

Annulation des formations à l'initiative du Client : à l'exception d'un cas de force majeure, l'organisme se réserve le droit de facturer directement au client des frais d'annulation selon les conditions suivantes :

- 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.
- Entre 30 et 15 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires
- Moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70% des honoraires
- Moins de 3 jours ouvrés avant la session : 100% des honoraires

Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

La signature de la présente convention emporte l'acceptation des Conditions Générales de Vente jointes par courriel.

Fait à RAMONVILLE ST AGNE, le 12 mai 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Pour LIP INTERIM - INDUSTRIE & BATIMENT

Pour ASFO GRAND SUD

Marc VERDIER

Directeur

